

VO²3D

VAL D'OISE ORIENTATION 3 DÉFIS

REGLEMENT

ARTICLE 1 Organisation et Epreuve

L'AC Beauchamp Orientation, organisateur de courses d'orientation et de raids multi-sports depuis 1979, vous propose de participer à l'une des trois épreuves du VO² 3D (Val d'Oise Orientation 3 Défis). Ce sont 3 courses d'orientation pédestres chronométrées en libre choix dans le domaine forestier de Montmorency, le dimanche 15 mai 2011 :

- la VO² Diabolique
- la VO² Diplomate
- la VO² Découverte

ARTICLE 2 Déroulement

Nous vous accueillerons le dimanche 15 mai 2011 au Château de la Chasse à Montlignon.

VO²Diabolique : (Epreuve limitée à 200 participants)

Dans un 1^{er} temps et dès 6h30, ouverture des vérifications techniques des participants de la VO²Diabolique. Pour cette épreuve, le briefing aura lieu à 7h45 sur le lieu de départ pour un rappel global du déroulement de l'épreuve ainsi que quelques consignes de sécurité.

Le départ en Masse de la VO²Diabolique est prévu à 8h00. La prise de carte s'effectuera 300 mètres après le départ.

94 balises seront représentées sur votre carte. Le réseau de postes vous permet librement de faire votre choix et vous déterminerez vous-même votre parcours pour retrouver le maximum de balises avant 14h00. La balise 95 sera à effectuer au report (azimut et distance à reporter).

Les indications de report seront affichées sur les deux points de passages **CP**)(. Le matériel nécessaire au report sera mis à disposition sur les PC.

Pour la **VO²Diplomate** et la **VO²Découverte**, les départs sont prévus entre 9h00 à 12h00

La fermeture de l'ensemble des parcours est fixée à 14h00.

Le classement sera établi en tenant compte d'abord du nombre de balises trouvées et ensuite du temps réalisé pour effectuer ce parcours dans le temps imparti.

ARTICLE 3 Règlement et Sécurité

Sur les parties du parcours traversant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompiers. A ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront

supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Il n'y a aucune raison de se perdre, néanmoins il est conseillé de s'équiper d'un téléphone portable pendant la course. Les N° de portables des organisateurs et responsables de l'épreuve seront indiqués sur la carte. En cas de mauvais temps, cas de force majeure ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

Les participants sont tenus de respecter l'environnement (**ne rien jeter**) et d'être attentifs aux usagers de la forêt. Le non respect du présent règlement entraînera la mise hors course immédiate.

Consignes complémentaires pour la VO² Diabolique :

Il est conseillé d'emprunter les points de passage pour les traversées de routes. Ces points de passage, matérialisés sur la carte **CP**), serviront également de ravitaillement.

Tout participant absent ou en retard ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription. Pas de décompte temps en cas de retard.

ARTICLE 4 Matériel

Matériel fourni par l'organisation :

- La carte IOF au 1/10000 au format A3 en qualité Pretex pour la VO² Diabolique, format A4 pour la VO² Diplomate et la VO² Découverte.
- Prêt du doigt électronique SI
- Matériel de report sur les PC

Matériel non fourni et conseillé :

- Boussole
- Montre pour les temps de course.
- Collant lycra
- Guêtres de protection (mollets)
- Un stabilo (pour tracer votre itinéraire)

A prévoir et conseillé pour la VO²Diabolique :

- Sac à dos avec autonomie ravitaillement
- Téléphone portable

ARTICLE 5 Participation

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans la cadre de la promotion de celui-ci. La VO²Diabolique est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans. Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale. Tout participant au VO² 3D s'engage à fournir soit la copie d'une licence FFCO, FFSU ou UNSS avec la mention "CO en compétition" pour pouvoir être couvert par l'assurance FFCO, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Toute photocopie de certificat doit être paraphée de la mention "certifiée conforme à l'original" + datée + signée par le concurrent.

ARTICLE 6 Inscriptions et tarifs

Pour des raisons évidentes d'organisation, ils n'y aura **pas d'inscription sur place pour la VO²Diabolique**. L'inscription à la VO² Diabolique devra être complétée au plus tard le 10 mai et dans la limite du nombre d'inscrits. Tout dossier incomplet à cette date sera rejeté.

Pour la VO²Diplomate et la VO²Découverte, l'engagement sera possible sur place.

Pour toute demande de renseignement : veuillez contacter lebrasb@yahoo.fr . Les inscriptions sont à faire par courrier en envoyant un chèque à l'ordre de : **AC Beauchamp Orientation** avec le bulletin d'inscription accompagné des éléments décrits sur le bulletin à l'adresse suivante: **AC Beauchamp Orientation, 11 Rue du Port aux Loups 95430 Butry-sur-Oise.**

Tarifification VO² Diabolique:

Licenciés FFCO,FFSU,UNSS : 10 €

Non licenciés : 13 € (assurance journée)

Mineurs licenciés FFCO,FFSU,UNSS : 7 €

Mineurs non licenciés : 10 € (assurance journée)

Tarifification VO² Diplomate et VO²Découverte

Licenciés FFCO : 7 € avant le 10 mai / 10 € sur place.

Non licenciés : 10 € (assurance journée) avant le 10 mai / 13 € sur place.

Mineurs licenciés : 5 € avant le 10 mai / 8 € sur place

Mineurs non licenciés : 8€ (assurance journée) avant le 10 mai / 11€ sur place

ARTICLE 7 Chronométrage

Le chronométrage est réalisé, comme sur toutes nos organisations, par le système SPORTIDENT de chronométrage et de contrôle par puce électronique. Celles-ci stockent toutes les balises validées. Un contrôle des balises validées et non validées sera mesuré avant l'arrivée et pourra vous permettre de compléter votre score si le temps vous le permet. Des prêts de puces électroniques individuelles seront effectués à l'accueil contre un chèque de caution à l'ordre de l'AC Beauchamp (dans la limite des puces disponibles). La caution sera rendue après l'arrivée de la course en échange de la puce. Les résultats de chaque épreuve seront affichés sur le lieu de course au fil des arrivées, et sur le site internet de L'AC Beauchamp.

ARTICLE 8 Barriere horaire et Pénalités

Une seule barrière horaire est imposée : **vous devez être parvenu à l'arrivée au plus tard à 14h00**. Au delà de 14h00, vous serez classés à la suite des concurrents arrivés avant 14h00 et ce quelque soit le nombre de postes validés.

Remarques concernant les puces SPORTIDENT et les boîtiers de contrôle équipant chaque balise : Un seul bip et/ou flash de la LED du boîtier est nécessaire et suffisant. En cas de boîtier non fonctionnel (absence de bip ou de flash), poinçonnez la carte avec le poinçon mécanique situé sur la balise.

ARTICLE 9 Désistement, remboursement, cas particuliers

Les éventuels désistements devront être signalés par courriel à lebrasb@yahoo.fr au plus tard 30 jours avant la date du départ (15 avril) pour avoir droit à un remboursement, sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés. Plus de remboursement passé cette date.

Le jour de l'épreuve, dans le cas où les conditions pourraient nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours. Dans le cas extrême où l'organisation se devrait d'annuler, un remboursement sera effectué sur la base de 60 % des frais d'inscription déjà réglés.

ARTICLE 10 Jury d'Epreuve et Réclamations

Il se compose du directeur de course, du contrôleur technique, du traceur, ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel. Les réclamations sont recevables par écrit dans les 60 minutes après l'affichage des résultats provisoires.